



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Montreuil, le
8 MARS 2023

Note aux opérateurs

Objet : Circulation de bière dans l'Union européenne – Mention du degré Plato sur les titres de mouvement (DAE, DAES)

P.J. : Liste des États membres taxant selon le degré Plato

Il est rappelé que pour **toutes les expéditions de bière vers un État membre de l'Union européenne appliquant l'accise sur la base du degré Plato**, la mention de cette valeur est **obligatoire sur le DAE** (circulation en droits suspendus) **ou sur le DAES** (circulation en droits acquittés). La liste des États membres concernés, essentiellement les principaux pays de commerce de la bière (Allemagne, Pologne, Pays-Bas...), est annexée à la présente.

Les services en ligne EMCS-GAMMA et GAMMA2 permettent la saisie du degré Plato (P°) pour les produits relevant de la catégorie fiscale des bières (B000). En cas de recours à la procédure de secours, cette information doit figurer en case 17h.

Il n'est pas obligatoire de mentionner le degré Plato dans les titres de mouvement vers un pays ne l'appliquant pas (par ex : la Suède). Cependant, pour un mouvement en suspension, il est recommandé de l'indiquer sur le DAE s'il existe une probabilité pour que le chargement subisse un changement de destination vers un autre État membre¹.

Pour rappel, la mention du titre alcoométrique volumique (**TAV**) est **obligatoire** sur tous les titres de mouvement au départ de France (**DAE, DAES, DSA national**), y compris si le degré Plato est indiqué.

Votre service douanier gestionnaire reste à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Le chef du bureau des contributions indirectes,


Julien COUDRAY

¹Le changement de destination vers un autre Etat membre n'est pas permis pour un mouvement en acquitté sous DAES.

DGDDI
Sous-direction de la fiscalité douanière
Bureau FID3 – Contributions indirectes
11, rue des Deux Communes
93558 MONTREUIL Cedex
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : cellule EMCS/Gamma
Courriel : emcs@dgddi.gouv.fr

Réf. : **230135**